

# S9 Crédit et endettement.

**Objectif** Identifier les éléments permettant d'acheter sereinement à crédit.

## 1 L'achat à crédit.

Un **crédit** est une somme d'argent que l'on emprunte afin d'acheter un bien.  
Un contrat est signé donc il y a obligation de respecter ce contrat pour les deux parties.

- \* **Crédit affecté** : l'argent est affecté à l'achat d'un bien particulier (par exemple une voiture)
  - \* **Crédit personnel** : l'argent prêté est utilisé à la convenance du débiteur
  - \* **Crédit permanent** ou **crédit revolving** : réserve disponible sur un compte qui peut être utilisée pour tout type d'achat. Cette réserve se renouvelle systématiquement lorsqu'on l'utilise.
- Les intérêts sont élevés donc extrême prudence avec un crédit permanent.**

### Formalités de demande de crédit

Le **débiteur** (emprunteur) fait une demande de crédit au **créancier** (prêteur).

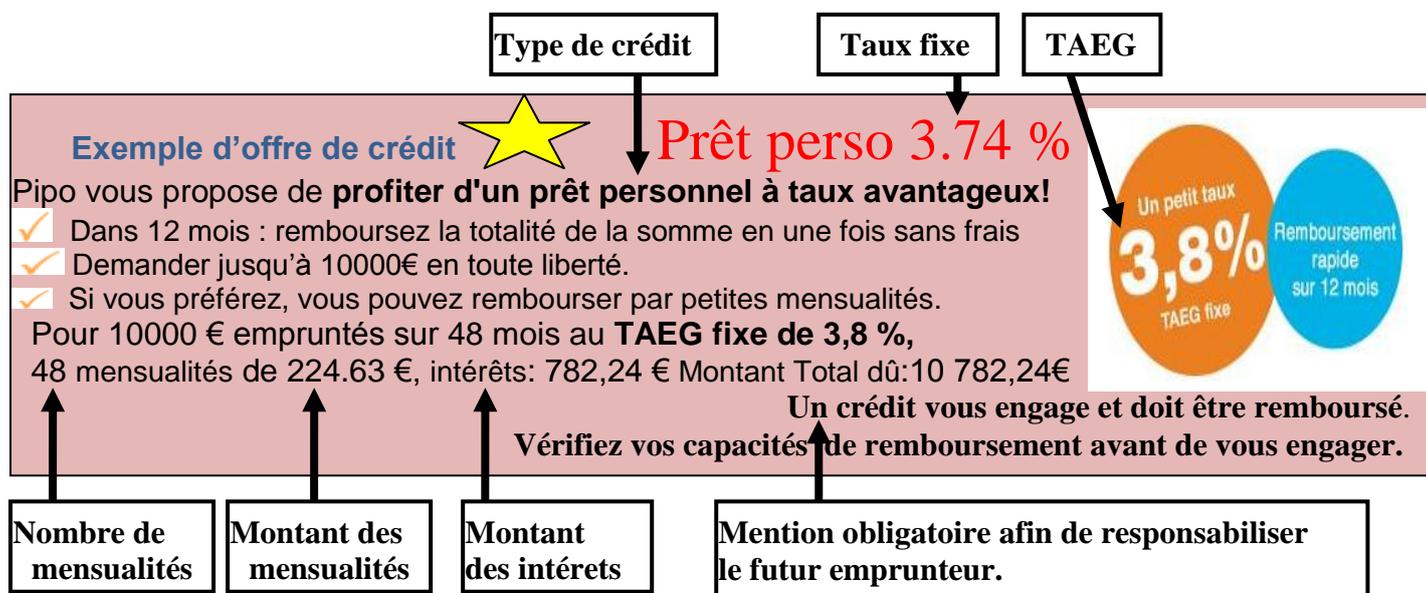
Le créancier vérifie le «dossier emprunteur» et consulte le **FICP** (fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers)

Le débiteur (emprunteur) reçoit **une offre préalable de prêt valable 15 jours.**

Le débiteur accepte l'**offre préalable** Il a **14 jours** pour se rétracter (annuler le contrat)

### Eléments de comparaison de ≠ crédits

- Le **taux** : vérifier le **taux effectif global** (TEG) et non le taux de base (nominatif). Le **TEG** comprend : taux de base, frais de commission, de dossier et d'assurance.
- La **mensualité** : montant à payer chaque mois. **(33% max de ses revenus !!)**
- L'**assurance** : elle pallie une défaillance, vous empêchant de rembourser le prêt.
- Le **remboursement anticipé** : vérifier si on peut rembourser avant la fin du crédit.
- Le **montant emprunté, la durée du crédit.**



## 2 Surendettement.

Le **surendettement** c'est la situation d'un débiteur ne remboursant plus ses dettes à l'échéance. L'emprunteur doit saisir la **commission de surendettement** qui peut proposer un plan de redressement (redéfinir les modalités de remboursement de la dette) ou dans le pire des cas un plan de rétablissement personnel avec inscription au FICP.